

**Extrait du Registre**

**Des Délibérations du Conseil Municipal**

**2018 – 10 – 17 - CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LA C.O.B.A.S. RELATIVE À L'AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE SUR LA VOIE DE CONNEXION AU SUD DE L'A660**

L'an deux mil dix-huit, le dix neuf octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Municipale de la Maison des Associations, sous la présidence de :

**Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de GUJAN-MESTRAS.**

Nombre des conseillers municipaux en exercice : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12 octobre 2018

**PRÉSENTS :**

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de Gujan-Mestras

Xavier PARIS, Élisabeth REZER-SANDILLON, Évelyne DONZEAUD, David DELIGEY, Annie DUROUX, Ludovic DUCOURAU, Monique POISSON, André MOUSTIÉ, adjoints

Chantal DABÉ, André CASTANDET, Nicole NUGEYRE, Maryse LALANDE, Bruno DUMONTEIL, Mireille MAZURIER, Bernard COLLINET, Sylvie BANSARD, Michèle BOURGOIN, Tony LOURENÇO, Maxime KHELOUFI, Michelle LOUSSOUARN, Claude RAULIN, Danièle DUBOURDIEU, Alain POLI, Sylviane STOME, Jean-Jacques GUIGNIER, Christiane SIRET, Jacques CHAUVET, conseillers municipaux

**ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :**

Patrick MALVAËS donne procuration à Marie-Hélène DES ESGAULX

Justine BONNEAUD donne procuration à Xavier PARIS

François-Xavier RAHIER donne procuration à Évelyne DONZEAUD

Jérémy DUPOUY donne procuration à Sylviane STOME

**ABSENT EXCUSÉ**

Joël LE FLECHER

**Maxime KHELOUFI a été nommé secrétaire de séance**

Dans le cadre de l'amélioration de la desserte Sud du Bassin d'Arcachon et de la création du futur échangeur de La Hume en lieu et place du giratoire existant, la ville va aménager une voie de connexion entre le giratoire du Pôle de Santé situé route des Lacs et l'actuelle contre-allée desservant les parcelles situées au Sud de l'A660.

La maîtrise d'œuvre de ces travaux a été confiée à la société ECR Environnement sise à Canéjan.

Outre l'aménagement de la voirie, d'un pont cadre sur la craste Baneyre et l'assainissement des eaux pluviales, ces travaux comprendront la réalisation d'une piste cyclable d'une longueur de 275 mètres.

Afin de ne pas dissocier la réalisation des différents aménagements, la C.O.B.A.S., compétente en matière d'aménagement des pistes cyclables, souhaite confier à la ville la maîtrise d'ouvrage de la partie piste cyclable dont le montant prévisionnel s'élève à 124 238,40 € HT soit 149 086,00 € TTC.

Le projet de convention, joint en annexe à la présente délibération, fixe le programme et les conditions techniques et financières de réalisation de cette opération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu le projet de convention annexé,

Afin d'acter le périmètre d'intervention et la nature des travaux sur lesquels chacun s'engage, je vous propose de bien vouloir:

- APPROUVER les termes de la convention entre la C.O.B.A.S. et la commune relative l'aménagement et au financement de cette piste cyclable ,
- AUTORISER le Maire ou son représentant à signer la-dite convention et tout document y afférent

### **DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jour, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme au registre.

**Marie-Hélène DES ESGAULX**  
Maire de Gujan-Mestras

Affiché le...24 octobre 2018  
GUJAN-MESTRAS le...24 octobre 2018

